



VERS UNE
STRATÉGIE NATIONALE
D'URBANISME
ET D'AMÉNAGEMENT
DES TERRITOIRES

COMPTE RENDU
RENCONTRE RÉGIONALE

RÉGION DE L'ESTRIE

Le 21 juin 2021, 13 h 30

Vidéoconférence

Personnes
participantes

Représentants du MAMH

- M. François Jacques — Député de Mégantic et adjoint parlementaire de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Alexandre Lambert — Conseiller politique de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Stéphane Bouchard — Sous-ministre adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire
- M^{me} Isabelle Boucher — Directrice générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
- M^{me} Julie-Pier Gaudreault — Coordinatrice pour l'élaboration de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires
- M. Steve Turgeon — Directeur régional de l'Estrie

Représentants des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités locales

- M^{me} Sylvie Bureau — Mairesse de la Ville de Windsor
- M. Jacques Demers — Préfet de la MRC de Memphrémagog
- M. Patrice Desmarais — Maire du Canton de Valcourt et représentant de la MRC du Val-Saint-François
- M^{me} Marielle Fecteau — Préfète de la MRC du Granit
- M. Hugues Grimard — Préfet de la MRC des Sources
- M. Steve Lussier — Maire de la Ville de Sherbrooke
- M. Bernard Marion — Préfet de la MRC de Coaticook
- M. Robert G. Roy — Préfet de la MRC du Haut-Saint-François

Représentants des organismes régionaux

- M. François Bourassa — Président, UPA
- M. Stephen Cabana — Président par intérim, Économie Estrie
- M^{me} Jacinthe Caron — Directrice générale, Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
- M^{me} Guylaine Lampron — Coordinatrice, Comité estrien pour les saines habitudes de vie
- M. André Roy — Syndicat des producteurs de bois
- M. Benoît Sirard — Président, Tourisme Cantons-de-l'Est

Députés

- M. André Bachand — Député de Richmond
- M^{me} Geneviève Hébert — Députée de Saint-François
- M^{me} Christine Labrie — Députée de Sherbrooke

	Animateur <ul style="list-style-type: none"> M. Dominique Dufour
--	--

Sujets	Résumé des propos
Accueil et introduction	<p>L'animateur accueille les personnes invitées et explique les modalités de fonctionnement de la rencontre.</p> <p>M. Steve Turgeon remercie les élus et les partenaires pour leur présence et leur participation à cette rencontre.</p> <p>M. François Jacques souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il remercie les personnes réunies de leur présence et de leur implication dans la démarche.</p>
Présentation du document de consultation	<p>M. Stéphane Bouchard présente les grandes lignes du document de consultation et soumet aux participants quelques questions pour lancer la période d'échanges.</p>
Échanges entre les personnes participantes	<p>La période d'échanges débute vers 14 h 15.</p>
Commentaires généraux	<p>Dans le cadre de la rencontre, les commentaires généraux suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> La présente démarche est saluée et il est fait mention que cette dernière doit reposer sur un partenariat entre le gouvernement et le milieu régional. La compréhension fine de la Stratégie par les élus et les moyens pour la mettre en œuvre sont importants. Le respect des OGAT est important, mais elles doivent pouvoir s'adapter aux particularités des MRC.
• Vision	<ul style="list-style-type: none"> Aucun commentaire spécifique n'est formulé concernant la vision.
• Axe 1 : Gouvernance	<p>Concernant l'Axe 1, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'importance de donner plus de pouvoir aux MRC est mentionnée, notamment concernant l'identification des territoires protégés. Il serait opportun d'accorder plus de latitude aux professionnels des ministères en région, dans le cadre de l'accompagnement des MRC, afin de tenir compte des particularités territoriales. Il est question de la lourdeur administrative liée aux modifications des schémas d'aménagement et de développement (SAD). L'importance de travailler en amont d'une révision des SAD est signalée. Dans le cadre d'un système de monitoring en aménagement du territoire, les cibles à atteindre pourraient être les mêmes partout au Québec, mais la façon de les atteindre devrait tenir compte des particularités des régions. S'appuyer seulement sur l'application d'un cadre réglementaire ne suffit plus pour atteindre les objectifs en aménagement du territoire. Il est proposé d'encourager également les bonnes pratiques. Il serait pertinent de revoir le principe de conformité entre les outils de planification de façon à permettre certaines actions adaptées au milieu régional, et ce, même si elles constituent des précédents.

Sujets	Résumé des propos
	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a un manque de cohérence entre les différentes politiques gouvernementales et les actions mises en place pour atteindre les objectifs de ces politiques. • L'État doit miser sur son leadership et son exemplarité à l'égard de l'implantation des services, comme les écoles et les bureaux administratifs. Une concertation avec les acteurs du milieu est nécessaire pour l'établissement de leurs localisations.
<ul style="list-style-type: none"> • Axe 2 : Croissance urbaine 	<p>Concernant l'Axe 2, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'étalement urbain constitue notre mode de développement depuis 50 ans, et ce, malgré les impacts indésirables qu'il engendre. La Stratégie présente des contenus pertinents à cet égard, mais le défi réside dans sa mise en œuvre. • Des questions se posent sur les leviers pour les municipalités afin qu'elles puissent se développer de façon optimale. • Pour contrer les problèmes liés à l'étalement urbain, il serait important d'expliquer en quoi cela consiste. Parallèlement, les coûts de l'étalement urbain sont-ils bien compris par les acteurs? Existe-t-il des outils permettant de comprendre ce phénomène?
<ul style="list-style-type: none"> • Axe 3 : Milieux de vie 	<p>Concernant l'Axe 3, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le ministère des Transports doit jouer un rôle dans la qualité des milieux de vie en ce qui concerne le contrôle de la vitesse dans les zones scolaires et le développement des routes et autoroutes. • Il faut accorder plus d'importance à l'autonomie alimentaire et aux services de proximité. • Il faut mettre l'accent sur la conservation de la beauté de nos paysages, le plein air de proximité, l'agrotourisme, le patrimoine, etc. • Des questions se posent quant aux opportunités réelles de développement pour les cœurs villageois. • La disponibilité de logements à un prix abordable devrait être une priorité.
<ul style="list-style-type: none"> • Axe 4 : Ruralité 	<p>Concernant l'Axe 4, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est question d'une plus grande décentralisation de certains services vers les milieux ruraux. • Il serait pertinent que les règlements concernant l'abattage d'arbres soient uniformisés à l'échelle d'une MRC. • Il est également question des défis de l'exploitation forestière en lien avec la conservation de la faune. • Il serait pertinent de permettre le morcellement des terres agricoles en deçà de 40 hectares afin de permettre l'instauration de fermes de petite taille et une occupation dynamique des terres agricoles. De plus, il serait primordial d'améliorer le rôle et les responsabilités des différents acteurs de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ). • L'équité concernant le concept de zéro perte nette des milieux humides doit être mise de l'avant, car les compensations sont perçues comme étant inégales pour les différents acteurs (par ex. : la même somme peut être considérée comme étant énorme pour les gens en milieu rural, mais négligeable pour des compagnies situées en milieu urbain). • Les terres cultivables devraient faire l'objet du principe de zéro perte nette, non pas selon leur superficie, mais plutôt en fonction de leur qualité. • La disponibilité et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée représentent un enjeu pour la survie de nos villages et de leurs services.
<ul style="list-style-type: none"> • Axe 5 : Finances et fiscalité 	<p>Concernant l'Axe 5, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un arrimage entre les différents programmes de financement du gouvernement serait nécessaire. • La mobilisation des acteurs de la communauté est primordiale pour assurer une pérennité financière accrue en matière de tourisme. • Une réflexion entourant une véritable politique de rétribution des biens et services environnementaux serait importante. • Les modalités d'application des programmes sont parfois mal adaptées aux milieux ruraux.

Sujets	Résumé des propos
	<ul style="list-style-type: none"> • L'internalisation des coûts de développement doit être considérée dans le contexte de la croissance urbaine. • Le modèle de développement basé sur le régime foncier est remis en question en raison d'une contradiction entre le développement résidentiel et la protection des milieux naturels.
Prochaines étapes	<p>Les comptes rendus des rencontres régionales seront publiés sur le site Web de la Stratégie.</p> <p>Au cours de l'été, les participants aux laboratoires d'innovation publique seront rencontrés à nouveau.</p> <p>Une consultation publique aura lieu sur le Web, du 16 août au 10 septembre 2021.</p> <p>Les Premières Nations et les Inuits seront consultés une deuxième fois au cours du mois de septembre 2021.</p> <p>La rédaction de la Stratégie est prévue à l'automne, en vue d'une publication de celle-ci au printemps 2022.</p>
Fin de la rencontre	<p>La rencontre se termine à 15 h 07 avec un mot de clôture de l'animateur.</p>